



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS,

Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise-

LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins

Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne

SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN,

Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine

DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS,

Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François,

Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN,

Eddy SARTORI, Conseiller communaux

Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint

Présidence pour ce point : Claude EERDEKENS

**2.1. OBJET : COUTISSE : chaussée de Ciney - Demande de permis d'urbanisme pour construire un immeuble de 5 appartements - Aspect "voiries" - DE ROOS**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1<sup>er</sup> et L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code du développement territorial, notamment son article R.IV.40-1<sup>o</sup>, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> ;

Vu le décret du 6 février 2014 sur la voirie communale ;

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur Mathieu DE ROOS pour construire un immeuble de 5 appartements à COUTISSE, chaussée de Ciney, sur les parcelles cadastrées sous section D, numéros 340/W/3, 340/E/4 et 340/P/2;

Considérant que le projet implique une modification de la voirie ;

Vu l'avis d'enquête publique et, avec les pièces y jointes, le procès-verbal de la clôture de ladite enquête, qui s'est tenue du 14 juin au 14 juillet 2022 inclus, conformément aux dispositions du CoDT ;

Vu les rapports établis respectivement le 5 juillet 2022 par la C.C.A.T.M., le 15 mars 2022 par la Direction des Services techniques et le 28 juin 2022 par l'Administration des Routes de NAMUR ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Conseil communal émet un avis favorable sur le dossier « voiries » qui accompagne la demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur Mathieu DE ROOS pour construire un immeuble de 5 appartements à COUTISSE, chaussée de Ciney, sur les parcelles cadastrées sous section D, numéros 340/W/3, 340/E/4 et 340/P/2. Les autres

aspects du dossier (architecture, matériaux de parement, ...) sont de la compétence du Collège communal.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise, avec le dossier administratif requis, au Fonctionnaire délégué chargé de l'instruction de cette demande.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général adjoint,**

**(s) Pascal TERWAGNE**

**Le Président,**

**(s) Claude EERDEKENS**

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Le Bourgmestre,**

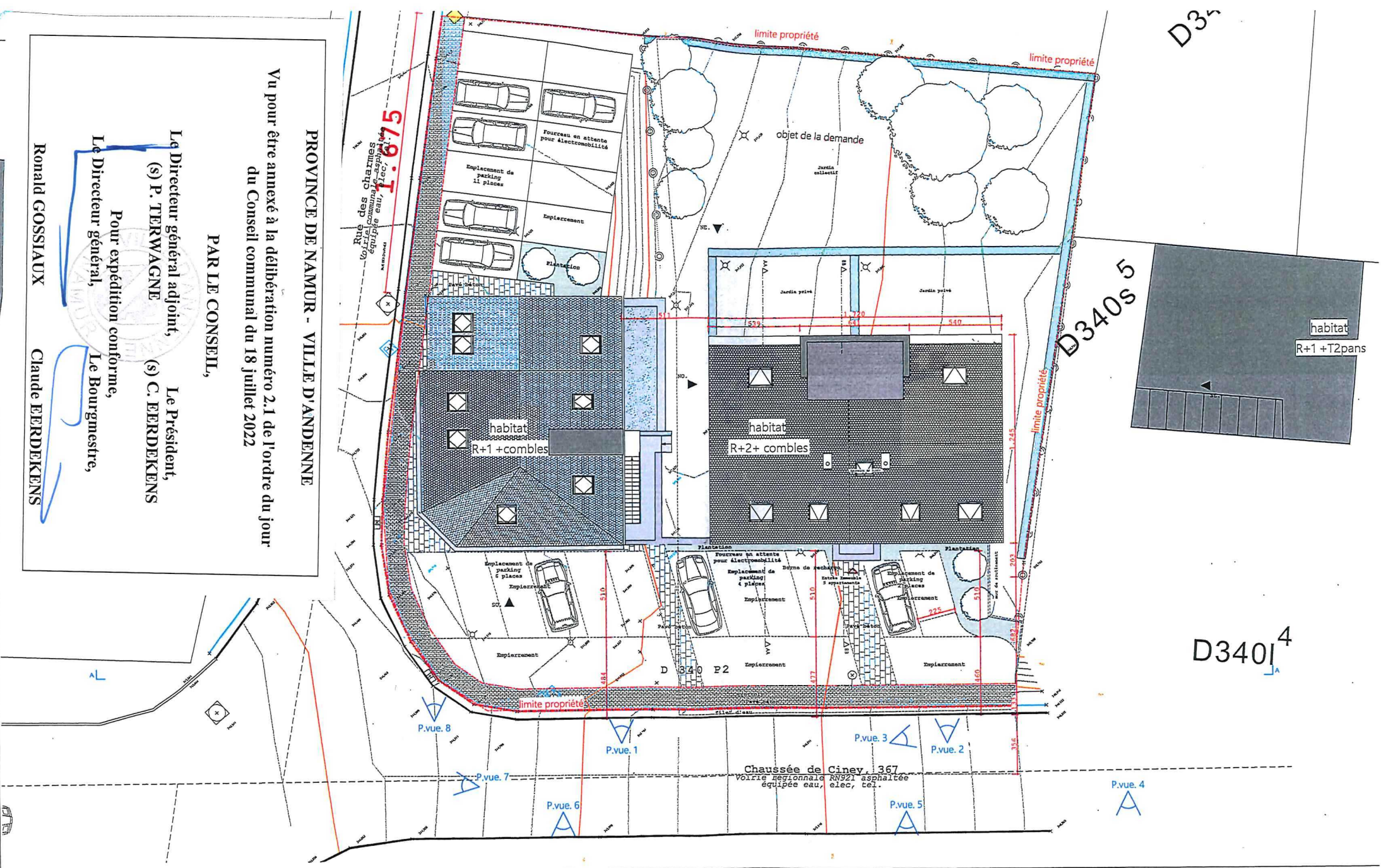
**Claude EERDEKENS**



Implantation

Ref	Date	Phase	Indice	N°	Titre
1245	06/12/2021	PUB01	A	b/.05	Implantation 1/200

1:2



PROVINCE DE NAMUR - VILLE D'ANDENNE

Vu pour être annexé à la délibération numéro 2.1 de l'ordre du jour  
 du Conseil communal du 18 juillet 2022

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général adjoint,  
 (s) P. TERWAGNE

Le Président,  
 (s) C. ERDEKENS

Pour expédition conforme,  
 Le Directeur général,  
 Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude ERDEKENS

